**APPI - APPEL A PROJETS PLURIDISCIPLINAIRES INTERNE 2017**

Dans un environnement scientifique dominé par les appels à projet fléchés définis par les agences européenne et nationale, les structures d'excellence ou par la région, l'Université Lyon 2 lance chaque année un appel à projets « blancs » afin de permettre à ses chercheur/euses de développer des projets collectifs pluridisciplinaires ne s'inscrivant pas obligatoirement dans les axes de recherche prioritaires du site. L'enjeu est de favoriser l'émergence de thématiques ou de problématiques innovantes entrant dans les champs disciplinaires couverts par notre établissement en faisant travailler ensemble des chercheur.es issu.es de plusieurs laboratoires du site. Les collaborations avec des chercheur.es issu.es d'unités extérieures au site ou étrangères avec mise en commun de moyens humains et financiers seront bienvenues. Les projets pourront également impliquer des partenaires non universitaires (collectivités locales, structures médico-sociales ou éducatives, entreprises, associations, fondations, etc.)

Cet appel s'adresse à toutes les unités de recherche, UMR ou EA, dont l'Université Lyon 2 est (co)-tutelle. Les projets soumis devront se déployer sur **deux ans.** La fourchette de financement ira **de 5000 à 20 000 euros.** Les dépenses de toute nature sont éligibles (personnel, fonctionnement, équipement).

Les projets seront expertisés par une commission composée, outre de la vice-présidente chargée de la Recherche, de membres élu.es de la commission de la Recherche et de représentant.es des EA et des UMR dont l'Université Lyon 2 est (co)-tutelle. **Ils seront instruits par deux évaluateur/trices, l’un.e membre de la commission et l’autre extérieur.e au site.**

**CRITERES D’ELIGIBILITE**

* Le projet doit impliquer des chercheur.es issu.es d’au moins deux unités de recherche labellisées du site dont une au moins doit avoir pour (co)-tutelle Lyon 2 et mobiliser plusieurs disciplines.
* Le/la porteur/euse de projet doit être chercheur ou enseignant.e-chercheur/euse à Lyon 2. Il ne peut soumettre qu'un seul projet. Un.e lauréat.e de la campagne 2017 de l’appel interne ne pourra pas soumettre de projet lors de la campagne 2018.
* La durée du projet est de deux années civiles.
* Un dossier complet doit avoir été rendu dans les délais (voir la rubrique « calendrier »). Il doit comporter, outre la fiche projet, un descriptif de 25 000 signes (espaces compris) complété par des annexes. Celles-ci comprendront une bibliographie, un tableau récapitulatif des chercheur.es impliqué.es dans le projet, un calendrier d'exécution et un budget prévisionnel détaillé par année civile et faisant apparaître les éventuels cofinancements.
* Une lettre d’appui émanant de **chaque** partenaire du projet,

**CRITERES DE SELECTION DES PROJETS**

* **Qualité scientifique** : caractère pluridisciplinaire du projet, originalité de la problématique, pertinence de l'approche méthodologique.
* **Partenariat et mise en oeuvre** : pertinence des modalités de travail en commun, adéquation des moyens demandés, réalisme du calendrier de travail, présence d’unités de recherche hors site et/ou d’acteur/trices issu.es de la société civile, dimension internationale du projet.
* **Impact et valorisation**: visibilité pour les unités de recherche et l’établissement, retombées sociétales, possibilités de prolongement du projet vers des appels d’offre nationaux ou internationaux, modalités de valorisation celles-ci devant être détaillées dans le descriptif (publications, web-documentaire ou documentaire, production théâtrale, exposition, etc.)

**MODALITES DE SOUMISSION**

Les dossiers de candidature sont diffusés en même temps que la publication de ce règlement. Ils sont à adresser au format électronique **et** au format papier au Pôle Projets de la DRED avant la clôture de l’appel.

**CALENDRIERet** **PROCEDURE DE SELECTION**

* Lancement de l’appel à projets : mardi 20 septembre 2016.
* Clôture de l’appel à projets : **mardi 15 novembre 2016**. Les porteur/teuses devront envoyer par mail leur dossier au format PDF à m.berthet@univ-lyon2.fr et veronique.dupraz@univ-lyon2.fr, ainsi qu’une version papier du dossier comportant les pièces originales au Pôle Projets.
* Communication à la Commission des rapporteur/euses internes pressenti.es pour l’expertise des projets : semaine du 21 novembre 2016.
* Validation des rapporteur/euses désigné/es pour l’expertise des projets : fin novembre 2016.

- Réunion de la Commission pour évaluer les projets et arrêter la liste des projets financés : courant janvier 2017.

- Publication de la liste des projets sélectionnés et envoi d’une information individuelle aux responsables scientifiques : début février 2017.

* Ouverture des crédits pour les projets sélectionnés : février 2017.

**SUIVI DES PROJETS**

Un rapport intermédiaire scientifique et financier devra être transmis à la DRED avant la fin de la première année du projet. Sa transmission conditionne le versement de la tranche de la seconde année. L’aide accordée ne peut pas être reversée à une autre structure.

Un rapport final, à caractère scientifique et financier, devra être adressé à la DRED dans les deux mois qui suivent la clôture du projet, avec publications scientifiques parues, soumises ou en préparation livrées *in extenso* dans l’annexe du rapport. La non production de ce rapport, ou la production d’un rapport non conforme, est susceptible d’entraîner le reversement total ou partiel de la subvention.

**Les sommes non dépensées à la fin de chacune des deux années du projet ne seront pas reportées l’année suivante.**

**Contact :**

Michaël Berthet

Responsable du Pôle Projets

Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales

Berges du Rhône - Bureau G104a

Tél : 04.78.69.72.61

Mel : m.berthet@univ-lyon2.fr